

dénonciation malveillante aux services sociaux

Par clochette75, le 19/09/2012 à 18:01

Bonjour,

Au mois de mars 2012 j'ai reçu un courrier du conseil général de mon département (le vendredi) me demandant de me présenter a 11h le lundi suivant suite a un appel au bureau de recueil d'informations préoccupantes. (Donc expliquer "succinctement" a mon chef le pourquoi du comment je dois partir avant 11h etc...)

Je suis seule avec ma fille.

Nous avons eu droit a l'investigation de cette dame et une infirmière de pmi, a leur bureau, puis venir avec la petite, puis elles ont investigué a l'école, médecin de la petite etc. Puis elles sont venues chez moi.

D'après ce qu'elles mon dit, je devait avoir une réponse par courrier de la décision...jusqu'au mois de septembre, au moment ou j'ai appelé, j'ai enfin su que le service qui devait envoyer le courrier ne l'a pas fait, pour je ne sais quelle raison.

J'ai envoyé un courrier afin d'avoir une copie de leur dossier pour pouvoir porter plainte.

A cause de cette dénonciation, la petite a été retournée et moi aussi.

Cette intrusion dans ma vie privée m'a choquée.

La personne qui a téléphoné a donner beaucoup de détail sur mon intérieur etc, mais n'a pas été "en mesure" de donner le nom,prénom et age exact de la petite lors de l'appel.

Je souhaiterai porter plainte pour dénonciation calomnieuse.

Est ce recevable? La gendarmerie/police ne va t elle pas me "rire au nez"?